

Le point sur...

Les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)

8 décembre 2005



✓ *Les forces en présence et le cadre des discussions : ruptures et continuité*

Le premier Cycle de négociations multilatérales se déroulant à l'OMC, qui a succédé en 1995 au GATT créé en 1947, a été lancé à Doha, en novembre 2001, et, depuis lors, voit **quatre acteurs** s'affronter : **deux « traditionnels »**, l'Europe et les Etats-Unis, qui ont régné jusqu'à la disparition du GATT, et **deux « nouveaux »**, le G20, groupe de pays en développement « émergents », dont la Chine et l'Inde, emmenés par le Brésil, et le G90, regroupant les 90 membres pauvres de l'Organisation. Dans ce dernier groupe, on y trouve les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), les pays les moins avancés (ou PMA, pays reconnus par l'ONU comme étant les plus démunis de la planète) et d'autres pays proches du niveau des PMA, qui ne veulent pas souscrire à de nouvelles réductions de droits de douane, mais souhaitent conserver leurs préférences commerciales.

✓ *Un Cycle large, puis recentré sur la libéralisation des échanges*

Le champ initial de la négociation couvrait les trois volets de la libéralisation de « l'accès au marché », l'agriculture, l'industrie et les services, ainsi que des sujets de « régulation », notamment l'investissement et la concurrence, portés par l'Europe, mais très critiqués par d'autres, avant que les pays africains, déterminants dans l'échec de la Conférence de Cancun de septembre 2003, ne les fassent sortir de l'ordre du jour. Depuis, **les négociations se concentrent sur l'agriculture, les tarifs industriels, les services, la facilitation des échanges et les questions liées au développement**, avec comme objectif, un assouplissement de certaines règles de l'OMC pour les pays du Sud.

✓ *Le rôle central de pays en développement aux intérêts divergents*

Ces pays ont été à l'origine de l'échec de la Conférence de Seattle de septembre 1999, qui devait marquer le lancement du Cycle. Ils ont obtenu, en août 2003, **un compromis visant à amender les règles de l'OMC pour favoriser l'accès des pays pauvres aux médicaments brevetés** permettant de lutter contre les pandémies, puis quatre pays d'Afrique ont mis sur la table les subventions des pays riches aux producteurs de coton, alors qu'étaient condamnées, par un contentieux à l'OMC, les aides américaines aux producteurs de coton. Reste **l'anomalie des pays émergents**, compétitifs, appliquant des pics tarifaires (droits de douane de plus de 15 %), dans des secteurs « offensifs » pour notre industrie (mécanique, chimie, automobile, pharmacie) et limitant l'accès de nos fournisseurs de services, des banques aux entreprises de traitement des eaux, à leurs marchés : ils se cachent derrière la masse du G90, pour limiter au maximum leur contribution au Cycle de Doha, en matière d'engagements de libéralisation. C'est l'un des objectifs de l'Europe, très difficile à négocier : **obtenir une différenciation plus fine** au sein de la catégorie des pays en développement non PMA, en clair distinguer le Brésil du Sénégal, afin de ne pas exonérer ceux d'entre eux qui sont les plus avancés des efforts pouvant leur être légitimement demandés.

✓ **L'agriculture, l'otage tactique,
et l'offre européenne du 28 octobre 2005**

Alors que les produits industriels représentent près de 90 % des échanges de marchandises, l'agriculture reste au centre des débats. Encadrée par des « disciplines » depuis la fin du Cycle d'Uruguay en 1994, à la demande des pays exportateurs du groupe de Cairns et des Etats-Unis, l'agriculture voit s'opposer, aujourd'hui, l'Europe, qui a découplé ses aides de la production pour les rendre intouchables au regard des critères de l'OMC, mais qui désormais subit des assauts sur la préférence communautaire, les Etats-Unis dont les propositions sur les soutiens internes n'impliquent, pour eux, qu'un effort très mesuré, **le Brésil, qui veut tout libéraliser puisqu'il dispose du potentiel et des coûts de production lui permettant de rafler la mise**, et les pays à déficit alimentaire, souhaitant protéger leur agriculture vivrière.

Pour briser une tactique la mettant en position de faiblesse, **le 28 octobre, la Commission a fait une offre agricole ambitieuse** (60 % de réduction pour les droits de douane égaux ou supérieurs à 90 % et 8%, seulement, de lignes tarifaires classées comme « sensibles », donc bénéficiant de réductions moindres), dont la France estime qu'elle place certaines productions au taquet, voire au-delà, des concessions permises par la réforme de la politique agricole. Toutefois, **cette offre est conditionnelle, c'est-à-dire exigeant de nos partenaires qu'ils bougent sur l'industrie** (pics tarifaires limités à 10 % chez les pays développés et à 15 % chez les pays en développement avancés) et **les services** (engagements minimaux de libéralisation sur 139 « sous-secteurs » pour les pays développés). Ces deux derniers secteurs concentrent nos intérêts offensifs : les services représentent 70 % du PIB de la France et l'Union en est le premier exportateur mondial, tandis que les biens industriels représentent toujours près de 90 % du commerce mondial. Nos partenaires ont, peut être, enfin compris qu'ils devaient faire des efforts, mais il reste peu de temps avant la Conférence des 13-18 décembre de Hong Kong : s'esquisse, depuis lors, **le scénario, qui peut encore évoluer, d'une Conférence adoptant un « paquet » portant uniquement sur le développement**, notamment sur le médicament et les mesures en faveur des PMA, avant une autre rencontre, au premier semestre 2006, pour déterminer un accord d'étape plus substantiel, contenant des éléments chiffrés de réduction.

Le point sur...